

Nombre de Membres en exercice : 14  
Nombre de Membres présents : 12  
Nombre de Membres votants : 12

Date de la convocation : 05 octobre 2023  
Convocation affichée le : 05 octobre 2023  
Procès-verbal affiché le : 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

**Etaients présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN —  
— Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Virginie ROBIOU —  
Séverine LEBRUN — Véronique PICHÉRI

**Absents excusés :**

**Absents :** Franck SAMSON — Marie-Hélène BRANDILLY

Bruno DE VILLELE a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération  
2023/75**

**Cession bande de terrain à Monsieur PREVOT et Madame JOURNIAC**

La Commune de SAINT-THUAL est propriétaire d'une parcelle de terrain, B 1498 de 181 m<sup>2</sup>, celle-ci longeant celle de Monsieur PREVOT Thomas et Madame JOURNIAC Hélène, parcelle B 1467.

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que les anciens prioritaires ont fait construire une extension à leur garage, DP 035 318 23 B 0020, sur la parcelle de la Commune de SAINT-THUAL

Afin de régulariser le plan cadastral, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de céder la parcelle B 1498 de 181 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur PREVOT Thomas et Madame JOURNIAC Hélène à raison de 0.3 € au m<sup>2</sup>, soit un total de 54,30 €

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De céder la parcelle B 1498 au profit de Monsieur PREVOT Thomas et Madame JOURNIAC Hélène pour un montant de 54,30 €
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

**SIGNATURES**

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,

Bruno DE VILLELE